

Ajuntament  de Tortosa

Guide d'accueil





Bienvenus,

En tant que Maire de cette ville, permettez-moi, au nom de tous les citoyens et du Conseil municipal, de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue. Lorsque nous arrivons dans une nouvelle ville, nous sommes souvent quelque peu perdus au moment de réaliser certaines démarches administratives, ou encore nous ignorons que notre ville offre des services qui peuvent nous être utiles. C'est pourquoi, nous avons élaboré ce guide d'accueil où vous trouverez tous les services, tant municipaux que ceux offerts par d'autres entités et associations, que notre ville met à votre disposition.

De plus, nous tenons à vous informer que la Mairie organise tous les quinze jours des « Séances de Bienvenue », au cours desquelles nous informons les nouveaux venus, dans leur langue d'origine, sur les principales ressources offertes par notre Municipalité. Nous réalisons également des cours de « Connaissance du milieu social et culturel » adressés aux personnes récemment arrivées, lesquels fournissent des renseignements concernant la Municipalité en particulier et le pays en général.

Finalement, je profite de cette occasion pour vous rappeler vos droits et devoirs en tant que citoyens, tant du point de vue légal que civique, en vous demandant votre collaboration dans le maintien du respect et de la tolérance au profit de la cohabitation et de la paix sociale de tous et toutes. Je compte sur votre soutien, en vous remerciant d'avance de votre participation et votre respect pour faire de Tortosa une ville plus propre, habitable et durable. Si vous souhaitez recevoir de plus amples informations ou pour toute autre consultation, n'hésitez pas à vous adresser au Service au Citoyen en appelant le numéro 977 585800 ou en visitant notre site web www.tortosa.cat.

Ferran Bel i Accensi Maire

de Tortosa



LA CATALOGNE



TERRES DE L'EBRE

LE GUIDE D'ACCUEIL

Cette publication vise à être un guide utile permettant de connaître les différents services et ressources existant sur le territoire municipal de Tortosa. Vous y trouverez des informations concernant le service municipal, ainsi que tout ce qui concerne les différents domaines d'action tels que l'enseignement, la santé, les services sociaux, à l'emploi et culturels.

Introduction

La Catalogne constitue une des dix-sept communautés autonomes qui, conjointement aux villes de Ceuta et Melilla, forment l'État espagnol. Les provinces formant la Catalogne sont Barcelone, Girona, Lleida et Tarragona, dont l'étendue totale est de 31.895 km² et la population totale s'élève à plus de sept millions d'habitants. La Catalogne est limitée au nord par la France, à l'est par la Mer Méditerranée, à l'ouest par l'Aragon et au sud par la Communauté de Valencia.

Du point de vue administratif, la Catalogne est divisée en 41 régions et 946 municipalités.

Tortosa est la capitale de la région du Baix Ebre, située à l'extrême méridional de la Catalogne, dans la province de Tarragona. L'extension territoriale de Tortosa est de 218,45 km² et sa population s'élève à presque 38.000 habitants. Elle est située au centre de la région et comprend un étendu territoire municipal qui est limité par les municipalités suivantes : El Perelló, Camarles, l'Aldea, Roquetes, Alfara de Carles, Aldover et Tivenys. Tortosa constitue un important centre agricole, commercial et industriel. La municipalité est formée par la ville de Tortosa et ses écarts de commune Bitem, Els Reguers, Campredó, Vinallop et Jesús (ce dernier constituant une Entité Municipale Décentralisée depuis 1994).

AJUNTAMENT DE TORTOSA

**SERVEI D'ATENCIÓ
CIUTADANA**

Pl Espanya, 1
43500 Tortosa
Tel. 977 58 58 58
www.tortosa.cat
aj.tortosa@tortosa.cat

SERVEI D'ACOLLIDA

Pl Espanya, 1
43500 Tortosa
Tel. 662 097 062
977 58 58 05
acollida@tortosa.cat

SERVEIS SOCIALS

Pl. España, 1
43500 Tortosa
Tel. 977 58 58 10
bso.tortosa@tortosa.cat
Horaire : du lundi au
vendredi, de 9h00 à 14h00

EMD BÍTEM

Tel. 977 59 65 09

EMD CAMPREDÓ

Tel. 977 59 70 50

EMD JESÚS

Tel. 977 50 07 35

ELS REGUERS

Tel. 977 47 40 24

VINALLOP

Tel. 977 58 58 10

1.- Services d'information et d'accueil

Le Service au Citoyen

Le SAC (*Servei d'Atenció Ciutadana*) est un service d'information et de gestion des démarches municipales offert par la Mairie de Tortosa.

Le Service d'Accueil, d'Intégration et de Cohabitation

Il a pour but de faciliter l'accès des personnes récemment arrivées à l'information, aux services et aux ressources sociales. Il travaille en vue d'améliorer les premiers moments de l'installation des personnes récemment arrivées dans la ville, afin de faciliter la cohésion et la cohabitation, et éviter la marginalisation et les conflits engendrés par le manque d'information et la méconnaissance du milieu.

Services sociaux – UBASP

Les Services Sociaux d'Attention Primaire constituent le premier niveau du système de services sociaux. Il s'agit d'un service public et gratuit prenant en charge les problèmes et besoins sociaux des citoyens.

Les Services Sociaux de Base sont dotés d'une équipe multidisciplinaire formée par des travailleurs sociaux, des éducateurs sociaux et des travailleurs familiaux. Ces derniers sont de nature polyvalente, communautaire et préventive afin d'encourager l'autonomie des personnes pour que ces dernières puissent vivre dignement, par rapport aux différentes situations de besoin dans lesquelles elles se trouvent ou pouvant surgir. Ils doivent fournir des réponses dans le domaine de la cohabitation et la relation des destinataires des services.

Les personnes pouvant bénéficier des services sociaux constituent des personnes se trouvant dans une des situations suivantes : handicap physique, psychique ou sensoriel ; maladies mentales et maladies chroniques ; besoin social avec déstructuration familiale ; toxicomanies et autres dépendances ; violence et délinquance juvéniles ;

**CÀRITAS INTERPARROQUIAL
DE TORTOSA**

C/ Censal Sacosta, 14
43500 Tortosa
Tel. 977 44 13 64

Seccions Rober i Mobles

C/ de Santa Anna, 9
43500 Tortosa
Tel. 977 44 19 00

**Menjador Social "Mossèn
Sol"**

C/ Callao, 6 (Antic Col·legi de
Sant Josep)

43500 Tortosa

Casa d'Acollida

Trav. Puríssima, 6
43500 Tortosa
Tel. 977 44 31 36

**SERVEI D'ORIENTACIÓ
JURÍDICA**

Pl. dels Estudis, 4, 2n
43500 Tortosa
Tel. 977 44 10 29

icator@advocatstortosa.org

www.advocatstortosa.org

CREU ROJA TORTOSA

C/ Berenguer IV, 41
43500 Tortosa
Tel. 977 44 44 44

info@crojatortosa.org

exclusion et isolements sociaux ; discrimination sociale ; problèmes de cohabitation et de cohésion sociale ; victimes de délits violents ; exécution pénale ; conditions d'emploi précaires ; désoccupation et pauvreté ; urgences sociales ; urgences sociales en raison de catastrophes et demande d'asile. Les personnes résidant et inscrites dans les écarts de commune de Campredó, Bitem, Els Reguers, Vinallop et l'EMD de Jesús disposent de services sociaux propres.

Caritas

Il offre un service d'accueil et d'aide adressé aux personnes autochtones se trouvant en difficulté. Il répond aux besoins essentiels des familles en leur offrant des aliments et tous types d'aides. Il dispose d'un entrepôt de vêtements de deuxième main pouvant être obtenus en échange d'une petite donation, ainsi que d'un magasin de meubles pouvant être acquis à un prix modique.

Service d'Orientation juridique - SOJ

L'objectif du SOJ, créé en accord avec le Gouvernement régional de la Catalogne, est de fournir un service public et gratuit aux citoyens concernant les conditions et la documentation à présenter en vue de solliciter un avocat désigné d'office dans les spécialités de droit civil, droit de la famille, droit pénal, droit relatif à la violence domestique, droit des mineurs et de la juridiction sociale (du travail).

Autres entités

Au sein de la municipalité, il existe d'autres entités qui conseillent la population immigrée originaire de pays non communautaires : UGT-AMIC, CITE-CCOO, CROIX ROUGE TORTOSA.

L'association AMIC-UGT constitue une association sans but lucratif développant des initiatives, des projets et des services en vue de

AMIC-UGT

C/ Ciutadella, 13 1r
43500 Tortosa
Tel. 977 44 44 56

www.associacioamic.com

CITE-CCOO

C/ Ciutadella, 13 2n
43500 Tortosa
Tel. 977 51 12 82

www.ccoo.cat
uiterresebre@ccoo.cat

AJUNTAMENT DE TORTOSA**Servei d'Atenció Ciutadana**

PI Espanya,1
43500 Tortosa
Tel. 977 58 58 58

aj.tortosa@tortosa.cat
www.tortosa.cat

EMD DE JESÚS

Ctra. De Jesús a Roquetes,
3

43590 Tortosa
Tel. 977 50 07 35
www.emdjesus.cat

l'intégration sociale et professionnelle de la population immigrée. Le bureau de l'AMIC de Tortosa offre, entre autres, un service d'information et de consultance juridique spécialisé en matière d'immigration, ainsi que d'autres aspects juridiques ou relatifs au monde du travail et liés à la condition d'immigré.

2.- Recensement :

Le Registre d'État Civil reprend toutes les personnes résidant de manière stable dans une ville. S'inscrire auprès de ce registre est un droit et un devoir. Ainsi, il convient de s'inscrire si l'on souhaite résider de manière permanente dans une ville. De plus, cette démarche sera nécessaire pour obtenir la carte sanitaire, pour la scolarisation des enfants ou demander une assistance sociale.

Les documents nécessaires à l'inscription auprès de la municipalité de Tortosa sont les suivants :

- Locataires :
 - Carte d'identité espagnole (DNI), passeport ou permis de résidence du titulaire et des membres de la famille souhaitant s'inscrire moyennant accréditation du lien de parenté (livre de famille, actes de naissance, de mariage ou de concubinage)
 - Contrat de bail enregistré par la Chambre de Propriété urbaine
 - Permis d'habiter

SAC DE CAMPREDÓ

C/ Rafael Escardo Valls, 10
43897 Campredó – Tortosa
Tel. 977 59 70 50

campredo@tortosa.cat
www.campredo.altanet.or

g

SAC ELS REGUERS

C/ de Cabassers, 26
43527 Els Reguers –
Tortosa

Tel. 977 47 40 24

reguers@tortosa.cat

SAC DE BÍTEM

C/ Travesía Jacint
Verdaguer, 23
43510 Bitem – Tortosa

Tel. 977 59 65 09

bitem@tortosa.cat

SAC DE VINALLOP

Pl. Mare de Déu Divina
Pastora, 2
43517 Vinallop – Tortosa

Tel 977 47 43 99

vinallop@tortosa.cat

• Propriétaires :

- Carte d'identité espagnole (DNI), passeport ou permis de résidence
- Note simple informative du Registre de la Propriété ne dépassant pas les trois mois d'ancienneté
- Permis d'habiter

Toute personne souhaitant s'inscrire devra se présenter personnellement au rez-de-chaussée de la Mairie afin de réaliser cette démarche.

CAP TEMPLE
Centre d'Atenció Primària

Av. de la Generalitat s/n
(antiga Pl. Carrilet)
43500 Tortosa
Tel. 977 51 00 18
Tel. Urgències 977 51 07 51
www.gencat.cat/ics

CAP BAIX EBRE
Centre d'Atenció Primària

Av. Cristòfol Colom 16-20
43500 Tortosa
Tel. 977 50 26 38
www.gencat.cat/ics

DEPARTAMENT
D'ENSENYAMENT

C/ Providència . 5-9
43500 Tortosa
Tel. 977 44 87 11
www.gencat.cat/ensenyament

3.- Carte sanitaire :

En cas de problèmes de santé, il conviendra de se présenter auprès d'un Centre d'Attention Primaire (CAP), où vous serez pris en charge par un médecin généraliste, un pédiatre ou du personnel d'infirmier. Afin de pouvoir utiliser régulièrement tout centre de santé du réseau du Service Catalan de Santé et de bénéficier d'un médecin généraliste, vous devrez obtenir la carte sanitaire individuelle (TIS). Cette carte est personnelle et intransférable, et est obtenue auprès du Centre d'Attention Primaire (CAP) le plus proche de votre domicile. Ces centres vous informeront au sujet de la documentation nécessaire pour l'obtention de cette carte.

4.- Scolarisation des enfants

Au sein de la Catalogne, la scolarisation est obligatoire et gratuite de 6 à 16 ans. Les étapes du système d'enseignement catalan sont les suivantes :

- De 0 à 3 ans, crèche.
- De 3 à 6 ans, enseignement préscolaire (gratuit, non obligatoire)
- De 6 à 12 ans, enseignement primaire
- De 12 à 16 ans, enseignement secondaire
- De 16 à 18 ans, il est possible de choisir soit une formation professionnelle soit le baccalauréat
- À partir de 18 ans, il est possible d'accéder à l'université ou à une formation professionnelle de degré supérieur

Pour toute information sur les différents centres d'enseignement existant à Tortosa, vous pouvez appeler le 012 ou vous adresser au Ministère d'Éducation du Gouvernement régional de la Catalogne.

Afin de pouvoir accéder à l'école, il convient de s'inscrire auprès de l'établissement en question entre les mois de mars et avril. La documentation à présenter est la suivante :

- Photocopie de la carte d'identité espagnole (DNI), passeport ou permis de résidence du père, de la mère ou du tuteur de l'élève
- Photocopie de la carte d'identité espagnole (DNI), passeport ou permis de résidence de l'élève
- Photocopie du livre de famille ou acte de naissance de l'élève
- Carnet de vaccination
- Carte sanitaire
- Certificat de recensement

5.- Formation pour adultes et formation occupationnelle

1) Formation pour adultes :

- **École de Formation pour adultes** : adressée aux personnes majeures, l'École pour Adultes développe une offre gratuite comprenant différentes possibilités : cycle de formation instrumentaire, graduat en enseignement secondaire (GES), préparation aux examens d'accès aux cycles de formation de degré moyen et de degré supérieur, préparation à l'examen d'accès à l'université pour personnes âgées de plus de 25 ans, initiation à l'informatique, à l'anglais et cours de catalan.
- **École Officielle de Langues** : actuellement, l'École Officielle de Langues de Tortosa offre des études d'anglais, de français et d'allemand.
- **Espace Ouvert d'Apprentissage** : il offre, entre autres, des ateliers d'éducation des enfants et de santé traduits en différentes langues, des ateliers de couture, des ateliers d'initiation à la coiffure adressés à des femmes âgées de plus de 16 ans, des cours d'accueil et d'intégration pour jeunes âgés de plus de 16 ans.

AFA TORTOSA (Aula de Formació d'Adults)

Av. Colom, 34-42 (Institut de l'Ebre)

43500 Tortosa

Tel. 977 58 89 95

e3009771@xtec.cat

www.xtec.cat/afatortosa

ESCOLA OFICIAL D'IDIOMES

C/ Sant Domènec, 14

43500 Tortosa

Tel. 977 44 00 79

eoitortosa@xtec.cat

www.eoitortosa.com

ESPAI OBERT D'APRENTATGE

Pl. dels Dolors, 1

43500 Tortosa

Tel. 977 44 52 64

espai.tortosa@tortosa.cat

**CENTRE DE FORMACIÓ
OCUPACIONAL**

Pl Sant Joan, 4
43500 Tortosa
Tel. 977 51 11 89
Tel. 977 51 13 80

cfo.tortosa@tortosa.cat
www.tortosa.cat

**SERVEI D'OCUPACIÓ DE LA
GENERALITAT DE
CATALUNYA**

Passeig de Ribera, 25-27
43500 Tortosa
Tel. 977 44 81 01

otg_tortosa.soc@gencat.net
www.oficinadetreball.cat

**PTT TORTOSA (Programa de
Transició al Treball)**

Pl Sant Joan, 4
43500 Tortosa
Tel. 977 51 11 89
Tel. 977 44 20 54

ptt.tortosa@tortosa.cat
www.xtec.cat/se-baixebre

2) Formation occupationnelle :

Centre de Formation Occupationnelle :

- *École Atelier* : elle s'adresse à des jeunes de moins de 25 ans se trouvant au chômage. L'objectif est d'apprendre un métier sur une durée d'apprentissage de deux ans.
- *Atelier d'occupation* : il s'adresse à des personnes au chômage, à partir de 25 ans, se trouvant dans une situation de risque d'exclusion à l'emploi. Les ateliers peuvent être de jardinerie, cuisine, assistance au domicile, etc., et leur durée est d'un an.
- *Cours de formation professionnelle occupationnelle* : adressés à des personnes au chômage ; il s'agit de cours de soudure, électricité, maçonnerie, travailleur familial, etc. Des stages sont réalisés au sein d'entreprises.
- *Programme SEFED* : cours de secrétariat. Ces cours ont une durée de six mois et ont lieu le matin. Ils s'adressent à des personnes se trouvant au chômage.

Service d'Occupation du Gouvernement régional de la Catalogne - SOC

Des cours de formation occupationnelle sont offerts pour les personnes en situation de chômage afin de favoriser l'insertion dans le monde de l'emploi. Il existe également des cours de formation professionnelle continue adressés à des personnes actives, dont le but est d'améliorer leurs qualifications professionnelles.

Programme de Transition au Travail - PTT

Il s'agit d'un programme de formation d'une durée d'un an adressé à des jeunes âgés de plus de 16 ans et se trouvant en situation de chômage. Ce programme comprend des cours de menuiserie et de cuisine, ainsi que des stages dans des entreprises. Le but est de fournir des ressources personnelles et professionnelles afin d'aider ces personnes à trouver un emploi et/ou poursuivre leur formation.

**CONSORCI PER A LA
NORMALITZACIÓ LINGÜÍSTICA**

Pl. dels Dolors 1, 3r
43500 Tortosa
Tel. 977 51 07 20

terresdelebre@cpnl.cat
www.cpnl.cat/xarxa/cnlterresebre/

**SERVEI LOCAL DE CATALÀ DE
TORTOSA**

Pl. dels Dolors 1, 3r
43500 Tortosa
Tel. 977 51 07 20

tortosa@cpnl.cat
www.cpnl.cat/xarxa/cnlterresebre/

**AFA TORTOSA (Aula de
Formació d'Adults)**

Av. Colom, 34-42 (Institut de
l'Ebre)

43500 Tortosa
Tel. 977 58 89 95

e3009771@xtec.cat
www.xtec.cat/afatortosa

ATZAVARA-ARRELS

C/ Poeta Vicenç García nº 3

43500 Tortosa

Tel i fax 977 44 05 58

atzavara-arrels@hotmail.com

6.- Apprentissage de la langue

En Catalogne, deux langues officielles sont parlées : le catalan et l'espagnol. Ainsi, pour trouver un emploi, réaliser des démarches, faire du shopping, etc., tout le monde doit parler ou, au moins, comprendre ces deux langues. À Tortosa, où la langue majoritaire est le catalan, tous types de cours de langue sont offerts, parmi lesquels il convient de citer :

- **Consortium pour la Normalisation linguistique** : adressé à la population adulte. Les cours peuvent être réalisés sur place ou à distance. Il convient d'être âgé de 18 ans ou 16 ans si la scolarisation obligatoire n'a pas été réalisée en Catalogne. Le « *Volontariat pour la langue* » est un programme permettant aux catalanophones de se réunir avec des personnes souhaitant pratiquer cette langue et parler dans un contexte réel et détendu.
- **École de Formation pour Adultes** : elle offre des cours d'alphabétisation de manière régularisée et portant le nom de *niveau instrumentaire*. Seule la langue orale est travaillée. Les étudiants doivent être âgés de minimum 16 ans.
- **Atzavara-arrels** : il s'agit d'une association sans but lucratif réalisant des activités adressées à des personnes immigrées et résidant à Tortosa, telles que des cours d'accueil linguistique en catalan et espagnol, des ateliers d'étude assistée, un espace ouvert pour enfants et adolescents, un service d'information au public dans différentes langues et un service de traductions et échanges linguistiques.
- **Espace Ouvert d'Apprentissage** : ateliers de catalan adressés aux femmes non alphabétisées.

ESPAI OBERT

D'APRENTATGE

Pl. dels Dolors, 1

43500 Tortosa

Tel. 977 44 52 64

espai.tortosa@tortosa.cat

CREU ROJA TORTOSA

C/ Berenguer IV, 41

43500 Tortosa

Tel. 977 44 44 44

tortosa@creuroja.org

www.crojatortosa.org

**SERVEI D'OCCUPACIÓ DE LA
GENERALITAT DE CATALUNYA**

Passeig de Ribera, 25-27

43500 Tortosa

Tel 977 44 81 01

otg_tortosa.soc@gencat.net

www.oficinadetreball.cat

7.- Travail

Tout étranger bénéficiant d'un permis de résidence et de travail peut accéder au marché de l'emploi. Si vous recherchez un emploi, vous pouvez vous adresser aux organismes suivants :

– **Bureau du Travail du Gouvernement régional de la Catalogne (OTG)** : il s'agit d'un service public d'offre et de demande d'emploi.

CREU ROJA TORTOSA

C/ Berenguer IV, 41
43500 Tortosa
Tel. 977 44 44 44

tortosa@creuroja.org
www.crojatortosa.org

**PUNT D'INFORMACIÓ
JUVENIL DE TORTOSA**

Pl. Joan Monclús 2
(Antic Mercat de Ferreries)
43500 Tortosa
Tel 977 50 45 73

joventut@tortosa.cat
www.puntjove.tortosa.cat

**OFICINA JOVE DEL BAIX
EBRE**

C/ del Vall, 9
43500 Tortosa
Tel 977 44 50 03

sij.baixebre@oficinajove.cat
t
www.jovebaixebre.cat

**CÁRITAS INTERPARROQUIAL
DE TORTOSA**

C/ Censal Sacosta, 14
43500 Tortosa
Tel 977 44 13 64

**FUNDACIÓ PAGESOS
SOLIDARIS-UNIO PAGESOS**

Oficina d'Atenció al
Treballador/a
c/ Àusias March, 14 bxs
43500 Tortosa
Tel. 977 58 87 83

tortosa@pagesossolidaris.org
www.pagesossolidaris.org

- **Centre de Formation Occupationnelle (CFO)** : il dispose d'une bourse d'emploi et un service d'intermédiation.
- **Croix Rouge Tortosa** : elle dispose d'un projet d'insertion au monde du travail en vue de favoriser l'insertion professionnelle des personnes immigrées.
- **Point d'Information pour Jeunes Tortosa (PIJ)** : il offre des informations en rapport avec le monde du travail.
- **Point d'Information pour Jeunes Baix Ebre (PIJ)** : il dispose d'un tableau d'offres d'emploi et une information pratique sur la manière d'accéder à ces dernières.
- **Caritas Interparoissial de Tortosa** : il dispose d'une bourse de travail pour femmes immigrées.
- **Programme rural d'accueil et d'insertion de la Fondation Pagesos Solidaris-Unió de Pagesos** : le Bureau de Service au Travailleur est un service orienté vers la promotion de l'autonomie personnelle et professionnelle de toutes les personnes ayant des difficultés pour accéder au marché du travail. Différents services sont offerts : participation aux processus de sélection de travailleurs dans le secteur agricole-intermédiation professionnelle ; consultance, orientation et soutien dans l'itinéraire d'insertion au monde du travail ; inscription en tant que demandeur d'emploi auprès du SOC ; formation préprofessionnelle et occupationnelle ; consultance légale et soutien dans les démarches administratives.
- **Entreprises de Travail Temporaire (ETT)** : elles engagent des personnes de manière temporaire afin d'offrir leurs services aux entreprises utilisatrices de ce service.

AJUNTAMENT DE TORTOSA
SERVEI D'ATENCIÓ
CIUTADANA
Pl Espanya, 1
43500 Tortosa
Tel 977 58 58 58
aj.tortosa@tortosa.cat
www.tortosa.cat

8.- Établissement social

Les personnes étrangères résidant sur le territoire espagnol mais ne disposant pas d'un permis de résidence et de travail peuvent régulariser leur situation à travers la demande d'une autorisation de résidence en raison de circonstances exceptionnelles ; il s'agit de l'« établissement social ». Une des conditions pour obtenir cette autorisation est de présenter un rapport d'insertion sociale réalisé par la Mairie. Pour demander ce rapport, il conviendra de satisfaire aux conditions suivantes et d'apporter les documents suivants :

AJUNTAMENT DE TORTOSA
SERVEI D'ATENCIÓ
CIUTADANA
Pl Espanya, 1
43500 Tortosa
Tel 977 58 58 58
aj.tortosa@tortosa.cat
www.tortosa.cat

- Documents justifiant le séjour ininterrompu et continu sur le territoire espagnol durant les trois dernières années antérieures à la demande.
- Être recensé auprès de la Mairie de Tortosa depuis minimum six mois.
- En cas de problèmes de communication, il sera évalué la possibilité de réaliser des cours de connaissance de la langue.
- Être connaisseur du milieu social, culturel et du travail.

9. Regroupement familial

Les personnes étrangères résidant sur le territoire espagnol et disposant d'un permis de résidence et de travail renouvelé, peuvent demander le regroupement familial de leurs membres de famille directs (époux, enfants et parents). Une des conditions pour réaliser la demande est d'apporter un rapport sur la disponibilité et l'aménagement du logement justifiant que le demandeur dispose d'un logement digne pour lui et sa famille.

Pour demander ce rapport à la Mairie de Tortosa, il convient de présenter les documents suivants :

- Copie du permis de résidence (NIE) du demandeur
- Copie du passeport des membres de famille que l'on souhaite regrouper
- Contrat de bail inscrit auprès de la Chambre de Propriété Urbaine ou note simple du Registre de la Propriété ne dépassant pas les trois mois d'ancienneté.
- Permis d'habiter
- Copie du contrat récent ou dernier reçu d'eau, d'électricité et de gaz (naturel ou butane)

<p>DEPARTAMENT D'ENSENYAMENT C/ Providencia, 5-9 43500 Tortosa Tel. 977 44 87 11 www.gencat.cat/ensenyament</p> <p>MINISTERI D'EDUCACIÓ, CULTURA I ESPORT Atenció al ciutadà 91 327 76 81 www.educacion.gob.es</p> <p>PREFECTURA PROVINCIAL DE TRÀNSIT DE TARRAGONA Departament de Vehicles Pl. Imperial Tarraco, 4 43071 Tarragona Tel. 977 22 11 96 jptt@dgt.es www.dgt.es</p>	<p>10.- Homologation des diplômes et études étrangères</p> <p>L'homologation des diplômes non universitaires peut être demandée par des citoyens espagnols ou étrangers ayant réalisé des études ou ayant obtenu un diplôme officiel ou officiellement reconnu au sein d'un système d'enseignement étranger. La demande sera présentée auprès de toute délégation du Ministère d'Éducation du Gouvernement régional de la Catalogne, conjointement à la documentation nécessaire dans chaque cas.</p> <p>L'homologation des études universitaires ou de degré supérieur sera traitée par le Ministère d'Éducation de l'État espagnol, en présentant une demande conjointement à la documentation correspondante dans chaque cas auprès des bureaux d'enregistrement habilités, par courrier ou personnellement.</p> <p>11.- Échange du permis de conduire et immatriculation du véhicule</p> <p>1) Échange du permis de conduire</p> <p>La validité du permis de conduire B est régie par la réglementation internationale. Le permis de conduire international n'est valable que pendant les six premiers mois de résidence au sein de l'État espagnol. Après cette période, il convient de demander le permis de conduire espagnol, excepté dans le cas de permis de personnes en provenance de pays non communautaires ayant souscrit des accords d'échange du permis de conduire avec l'Espagne. Actuellement, l'échange peut être demandé lorsque le permis de conduire a été délivré à Andorre, en Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Corée, Japon, Maroc, Argentine, Uruguay, Paraguay, Pérou, Chili, Colombie, Équateur, République Dominicaine, Venezuela, Algérie, Bolivie et Croatie.</p> <p>Les permis de conduire délivrés par un État membre de l'Union européenne sont valables en Espagne. Toutefois, si le titulaire établit sa résidence de manière continue et habituelle en Espagne, il devra le communiquer à la Direction</p>
--	--

POLICIA LOCAL TORTOSA

Pl. Immaculada, 16
43500 Tortosa
Tel. 977 58 58 01

www.policialocaltortosa.com

**CONSELL COMARCAL DEL
BAIX EBRE**

C/ Barcelona , 152
43500 Tortosa
Tel. 977 44 53 08
www.baixebre.cat

du Trafic (*Jefatura de Tràfic*), afin d'introduire ses données auprès du Registre Central des Conducteurs et Contrevenants. À partir de ce moment, le titulaire est soumis à la reconnaissance périodique de ses aptitudes psychophysiques dans les mêmes conditions que celles prévues pour les permis délivrés en Espagne.

2) Immatriculation du véhicule

Les personnes étrangères arrivant avec leur véhicule immatriculé dans leur pays d'origine disposent d'un délai de 30 jours à partir de la date à laquelle ils fixent leur résidence, pour régulariser la documentation de leur véhicule afin de pouvoir circuler à travers toute l'Espagne.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Police Locale de Tortosa. Les documents nécessaires en vue de réaliser ce service sont les suivants :

- Permis de résidence (NIE)
- Certificat de recensement
- Demander la documentation espagnole du véhicule (fiche technique) auprès de l'Inspection Technique de Véhicules (ITV)
- Payer l'impôt d'immatriculation
- S'inscrire auprès du département recouvrant l'impôt municipal sur les véhicules.

2.- Le logement

Au moment d'acheter ou de louer un appartement, il convient de vérifier que ce dernier dispose de tous les approvisionnements en eau, électricité et gaz, et que toutes les installations soient en bon état. Il faut également savoir si le logement dispose d'un permis d'habiter, c'est-à-dire un document officiel certifiant que le logement réunit toutes les conditions nécessaires de sécurité et de confort. Dans le cas où un logement ne disposerait pas d'un tel certificat, ce dernier peut être demandé auprès du Bureau du Logement du Gouvernement régional de la Catalogne (*Oficina d'Habitatge de la Generalitat*) s'il s'agit d'un logement de nouvelle construction, ou auprès du *Consell Comarcal del Baix Ebre* s'il s'agit d'un logement de deuxième main. Le permis d'habiter doit être dans tous les cas demandé par le propriétaire du logement.

**CAMBRA DE LA PROPIETAT
URBANA**

C/ Cristòfol Despuig, 42
43500 Tortosa
Tel. 977 44 08 45

tortosa@cambrapropietat.org
www.cambra.propietat.org

BORSA JOVE D'HABITATGE

C/ de la Rosa ,17
43500 Tortosa
Tel. 977 44 49 47

habitatgejove@tortosa.cat
www.puntjove.tortosa.cat

**OFICINA D'HABITATGE DE
LA GENERALITAT**

C/ Sant Ildefons, 6
43500 Tortosa
Tel. 977 44 87 75

[www.mediambient.gencat.net
/cat/inici.jsp](http://www.mediambient.gencat.net/cat/inici.jsp)

1) Logements en bail

Le contrat de bail constitue un accord privé entre deux personnes : le locataire et le bailleur ou propriétaire. En général, le contrat stipule le paiement avancé d'une mensualité de loyer à titre de dépôt de garantie. Ce montant est déposé auprès de la Chambre de la Propriété Urbaine ou dans un des établissements financiers collaborateurs. Lorsque le contrat prend fin, le montant de la garantie sera remis au locataire après que le propriétaire ait vérifié que le logement est remis dans de bonnes conditions.

Les personnes en situation de fragilité sociale et économique peuvent s'adresser à l'organisme officiel responsable des logements sociaux ou directement à la Mairie, en vue de s'informer sur la possibilité de bénéficier d'un type d'aide au logement.

2) Logement en propriété

Avant d'acheter un logement, il convient de s'assurer de la situation juridique de ce dernier. Le Registre de la Propriété est l'organisme informant sur le véritable titulaire des biens immeubles et permet de vérifier que ce dernier est libre de toute charge (note simple). Seules les déclarations du Registre de la Propriété constituent une garantie juridique exacte de l'achat. L'achat d'un logement peut être réalisé moyennant l'établissement d'un document public ou d'un contrat d'achat/vente. Toutefois, pour que l'achat puisse être inscrit auprès du Registre de la Propriété, il convient de s'adresser à un notaire pour que ce dernier dresse un acte en la forme authentique. Ce document formalise légalement l'achat/vente, après que les deux parties et le notaire l'aient signé. Ainsi, pour que l'achat/vente soit porté à la connaissance de tiers, il doit être inscrit auprès du Registre de la Propriété correspondant.

Le Bureau du Logement du Gouvernement régional de la Catalogne peut informer et conseiller sur le logement de manière générale, ainsi que sur les logements sociaux, sur les programmes visant à fournir un loyer abordable et sur la gestion des aides à la rénovation des logements et édifices.

AJUNTAMENT DE TORTOSA
SERVEI D'ATENCIÓ
CIUTADANA

Pl. Espanya , 1
43500 Tortosa
Tel. 977 58 58 58

aj.tortosa@tortosa.cat
www.tortosa.cat

BASE

C/ Cristòfol Colom, 33
43500 Tortosa
Tel. 977 50 44 11
Fax 977 50 27 17

www.base.cat

13.- Impôts et taxes

Tous les citoyens et citoyennes d'une ville sont soumis au paiement de certains impôts ou taxes garantissant le bon fonctionnement et la durabilité des infrastructures et des services. Certaines de ces taxes sont les suivantes :

- Taxe de ramassage des poubelles (annuelle)
- IBI (impôt sur les biens immeubles), payé par le propriétaire des immeubles (annuel)
- Impôt sur les Véhicules de Traction Mécanique (IVTM), payé par le propriétaire des véhicules (annuel)
- Taxe pour la délivrance du certificat de recensement
- Taxe pour la délivrance du rapport d'intégration sociale en vue de l'établissement social
- Taxe pour la délivrance du rapport de disponibilité et d'aménagement du logement en vue du regroupement familial.

14.- Cohabitation

Vivre aux côtés des voisins et voisines de votre immeuble, de votre rue et de votre quartier implique certaines normes de conduite dont nous citerons les suivantes :

- Respecter les normes établies par le Règlement de Régime Intérieur de la copropriété de votre immeuble.
- Éviter les bruits et maintenir le volume de la TV et des appareils musicaux à des niveaux recommandés, surtout durant la frange horaire de 22h00 à 8 heures. Respecter le repos des voisins.
- Maintenir les rues propres et circulables.

- Éviter les sorties de fumée dans les cours intérieures et ne pas nettoyer les tapis ni aucun autre élément salissant depuis le balcon ou la fenêtre.
- Ne pas abandonner les vieux meubles ou tout autre objet volumineux dans la rue.
- Déposer les poubelles dans les conteneurs correspondants, moyennant les sacs fermés et dans la frange horaire recommandée.
- Ne pas jeter des papiers ou tout objet similaire au sol.
- Ramasser les excréments des animaux.
- Ne pas laver les voitures dans la rue ni ne jeter aucun type d'eau résiduelle sur la voie publique.
- Ne pas réparer les véhicules dans la rue.
- Ne pas salir ni endommager les édifices publics ou privés, ainsi que le mobilier urbain.

AJUNTAMENT DE TORTOSA
SERVEI DE MEDIACIÓ
COMUNITÀRIA
 Pl Espanya, 1
 43500 Tortosa
 Tel. 662 062 383
mediacio@tortosa.cat
www.tortosa.cat

ACISI
 Carreró dels Capellans, 4
 43500 Tortosa
 Tel. 977 44 05 12
ici.tortosa@acisi.org
xarxaperlaconvivencia@gmail.com
www.acisi.org
www.xarxaperlaconvivencia.blogspot.com

Service de médiation communautaire interculturelle

Il s'agit d'un nouveau Service de la Municipalité de Tortosa, qui est né de la volonté d'encourager la résolution pacifique, à travers le dialogue, de conflits pouvant surgir entre les citoyens de Tortosa, particulièrement les conflits entre voisins à caractère interculturel.

** La Municipalité de Tortosa a approuvé une ordonnance municipale réglant le bon usage de la voie publique et des espaces publics, laquelle peut être consultée sur le site web de la Municipalité.

Service de médiation communautaire interculturelle - ACISI

Il s'agit d'un service dont l'objectif est d'encourager et améliorer, à partir de la médiation interculturelle, la relation et la cohabitation entre communautés aux origines et cultures différentes. Il s'agit d'introduire la médiation interculturelle en vue de favoriser la communication entre les principales communautés d'immigrés et la société d'accueil.

Téléphones utiles :

012 Service aux Citoyens du Gouvernement régional de la Catalogne

112 Urgences du Gouvernement régional de la Catalogne

092 Urgences Police Locale

088 Mossos d'Esquadra (Police du Gouvernement régional de la Catalogne)

091 Police nationale

062 Guardia Civil (gendarmerie nationale)

061 Urgences médicales

080 Pompiers

Un guide élaboré par : Salomé Gisbert Pla, Laia Sabatés Caballero et Carmen Llopis Pichardo.